

GARANTIE LIMITÉE

Chauffe-eaux électriques hybrides Bosch GreenTronic 7000 T

MODÈLES COUVERTS

Cette garantie limitée est fournie par Bosch Thermotechnology Corp. ("BTC") et couvre les modèles de chauffe-eaux électriques hybrides Bosch GreenTronic 7000 T TR7000T-50US | TR7000T-80US | TR7000T-50CA | TR7000T-80CA (ci-après dénommés « chauffe-eau »). Cette garantie ne s'applique qu'aux chauffe-eaux qui restent sur leur lieu d'installation initiale.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Garantie limitée – Résidence unifamiliale

BTC garantit que le chauffe-eau restera exempt de fuites et de défaillances dues à des défauts de fabrication pendant dix (10) ans à compter de la date d'installation ou de la date de fabrication si la preuve d'installation n'est pas disponible, à condition qu'il soit correctement installé et entretenu et que les autres conditions de la présente garantie limitée soient respectées. Pour les résidents de Californie, la date d'entrée en vigueur de la présente garantie limitée ne commence pas avant la date de livraison au consommateur. Si BTC détermine que le chauffe-eau ou qu'une partie de la chaudière a un défaut de fabrication ou de matériaux, BTC réparera ou remplacera la pièce défectueuse comme bon lui semble.

1 an de main-d'œuvre - Si BTC détermine que le chauffe-eau ou l'une de ses pièces présente un défaut de fabrication ou de matériaux, BTC paiera les frais de main-d'œuvre associés à la réparation ou au remplacement de la pièce si ce défaut survient au cours de la première année à compter de la date d'installation ou de la date de fabrication si la preuve d'installation n'est pas disponible. Le remboursement de la main-d'œuvre doit être conforme au barème des indemnités de main-d'œuvre au titre de la garantie. Les détails du barème des indemnités de garantie sont disponibles sur le site <http://claims.bosch-homecomfort.us/>. BTC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'effectuer une inspection sur place pour vérifier la validité de la défaillance et la cause possible avant d'effectuer des réparations sur le chauffe-eau.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les circonstances suivantes :

1. Composants ou pièces non fournis par Bosch.
2. Égratignures ou décoloration des finis.
3. Éléments n'ayant pas fait l'objet d'un service ou d'un entretien conformément aux instructions d'installation.
4. BTC rejette et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour un rendement insatisfaisant attribuable à une installation, une réparation ou un entretien inadéquats.
5. Frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour la dépose, la réinstallation, la réparation et le remplacement de la pièce ou du composant défectueux à moins d'indication contraire.
6. Frais d'électricité ou de combustible, ou toute augmentation ou économie non réalisée à ce chapitre, peu importe la raison.

7. Les dommages causés par des températures ou pressions excessives, des explosions de combustible ou de gaz, le vent, le feu, des tremblements de terre, des réactions électrochimiques, des impuretés dans l'eau ou l'air, une atmosphère ou un milieu contaminé ou corrosif, des défaillances électriques, l'utilisation pendant la construction, des inondations ou des cas de force majeure.
8. Défaillance ou mauvais fonctionnement résultant de l'utilisation d'un chauffe-eau qui n'est pas alimenté en eau potable ou qui est utilisé avec de l'eau susceptible de provoquer des dépôts ou de la corrosion. Voir les instructions d'installation.
9. Dommages causés par toute fixation ou modification du chauffe-eau, y compris tout dispositif d'économie d'énergie. Panne ou dysfonctionnement résultant d'une alimentation en air ou en liquide contaminé ou corrosif, de l'ajout de produits chimiques non approuvés, d'un fonctionnement à des températures, pressions ou débits anormaux, ou de tout accessoire, pièce ou composant non autorisé et approuvé par BTC. Voir les instructions d'installation pour l'information sur l'installation et l'entretien.
10. Les dommages causés par l'eau à toute personne ou à tout bien, autre que le chauffe-eau, résultant directement ou indirectement d'une défaillance du chauffe-eau, de ses composants ou de ses pièces, ou de son utilisation. Le chauffe-eau doit être installé de manière à ce que, en cas de fuite, l'écoulement d'eau qui en résulterait ne cause pas de dommages à l'endroit où il est installé.
11. Tout chauffe-eau présentant une défaillance ou un mauvais fonctionnement résultant du fait que le chauffe-eau n'a pas été rempli d'eau potable, que l'eau dans le chauffe-eau n'a pas circulé librement à tout moment, que le chauffe-eau n'a pas été débarrassé des dépôts de sédiments ou de tartre, ou que la tige d'anode n'a pas été inspectée et remplacée comme il se doit à des intervalles ne dépassant pas un an.
12. Les frais d'expédition, les frais de livraison ou les frais administratifs engagés par l'acheteur pour la réparation ou le remplacement du produit.
13. Production de bruit, de goût, d'odeurs, de décoloration ou d'eau rouillée.
14. Fluide frigorigène

CONDITIONS DE LA GARANTIE

La présente garantie est nulle dans les circonstances suivantes :

1. Défaillance ou dysfonctionnement résultant d'une opération incorrecte ou négligente, d'un accident, d'un abus, du gel, de caractéristiques de déséquilibre électrique, d'une mauvaise utilisation, d'une modification non autorisée, d'une alimentation électrique incorrecte, de surtensions électriques ou d'une installation, d'une réparation ou d'un entretien incorrects.
2. Absence d'entretien du chauffe-eau. Voir les instructions d'installation pour l'information sur l'installation et l'entretien.
3. Défaillance ou dysfonctionnement résultant de toute condition à l'intérieur de la structure, y compris les moisissures ou le mildiou et tout produit chimique ou toute toxine qui y est sécrété ou les dommages résultant de moisissures, de champignons ou de bactéries.



4. Panne ou dysfonctionnement résultant d'une alimentation en air ou en liquide contaminé ou corrosif, de l'ajout de produits chimiques non approuvés, d'un fonctionnement à des températures, pressions ou débits anormaux, ou de l'ouverture du circuit de fluide frigorigène.
5. Tout dommage ou toute défaillance attribuables à l'introduction de produits chimiques nuisibles ou corrosifs, de fluides caustiques ou de liquides nuisibles à la tuyauterie de cuivre, comprenant notamment des fluides de transfert de chaleur incorrectement appliqués ou maintenus ou de l'eau chlorée de piscine ou de spa.
6. Défaillance ou mauvais fonctionnement résultant d'un débit d'air et d'un dégagement insuffisants. Voir les instructions d'installation.
7. Installations avec recirculation constante/incontrôlée.
8. Dommages, dysfonctionnements ou défaillances résultant d'une installation du chauffe-eau non conforme aux codes/ordonnances de construction en vigueur ou aux bonnes pratiques de plomberie et d'électricité.
9. Le remplacement complet de l'unité n'est pas couvert en vertu de la garantie limitée de BTC si l'unité peut faire l'objet d'entretien et/ou de service sur place. BTC fournira des pièces et offrira une assistance technique pour assurer le bon fonctionnement du chauffe-eau à pompe à chaleur. Les remplacements complets de module doivent être préautorisés par BTC.

GARANTIE LIMITÉE

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES (ET LES CONDITIONS IMPLICITES AU CANADA), Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE POUR LAQUELLE LA GARANTIE LIMITÉE EST DONNÉE ET S'APPLIQUE. BTC N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU SIMILAIRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES BLESSURES OU DOMMAGES AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU LES DOMMAGES POUR PERTE D'USAGE, PERTE DE PROFITS, INCONVÉNIENTS OU PERTE DE TEMPS. TOUT PRODUIT RÉPARÉ OU REMPLACÉ NE SERA GARANTI QUE POUR LA DURÉE NON EXPIRÉE DE LA GARANTIE INITIALE.

Certains États/provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages ou la limitation de la durée d'une garantie implicite, par conséquent les limitations et exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'une province à l'autre au Canada et d'un État à l'autre aux États-Unis.

PROCESSUS DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

Si vous avez une réclamation au titre de la garantie, vous devez en informer l'entrepreneur en chauffage qui a installé votre produit et lui demander d'en informer le distributeur auprès duquel il a acheté le produit. Si cette action n'est pas possible ou si vous ne recevez pas de réponse, communiquez avec Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053. Téléphone : 1-800-283-3787. Pour traiter votre réclamation, vous devez fournir une copie de la facture originale ou une autre preuve d'achat et la documentation indiquant la date et l'endroit de l'installation originale. Le chauffe-eau prétendument défectueux doit être retourné à BTC conformément à la procédure de BTC alors en vigueur pour le traitement des marchandises retournées aux fins d'inspection visant à déterminer la cause de la défaillance (contactez BTC si vous avez des questions concernant la procédure de retour). Si Bosch détermine que le chauffe-eau retourné est défectueux et que cette garantie s'applique, Bosch fournira le produit réparé ou de remplacement.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE AUX PRODUITS ACHETÉS, LIVRÉS ET UTILISÉS DANS LES CINQUANTE ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, AU CANADA, DANS LE DISTRICT DE COLUMBIA ET À PUERTO RICO.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Pour accélérer les demandes de garantie, nous vous recommandons d'enregistrer votre produit Bosch une fois qu'il a été installé.

Pour accéder à notre portail d'enregistrement des produits en ligne, veuillez scanner ce code QR



DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 1^{er} mai 2024